



# **SYNDICAT NATIONAL DES POLICIERS MUNICIPAUX**



TUCQUEGNIEX LE 02 JUIN 2023

## **Lettre ouverte à l'attention de Madame Dominique Faure Ministre aux Collectivités Territoriales**

**Le 25 Mai 2023 a eu lieu, dans votre Ministère, une réunion sur des annonces évoquant une amélioration du volet social des policiers municipaux.**

**Le SNPM dénonce le fait qu'il n'y avait que les représentants des syndicats généralistes et que les véritables syndicats représentatifs de la profession n'étaient malheureusement pas conviés. De plus, il ne s'agissait pas d'une négociation mais d'annonces faites sans concertation avec la profession.**

**Ces annonces ne représentent en aucun cas le souhait des policiers municipaux sur leur volet social. Elles ne sont que des pseudo réformes. Nous rappelons que le SNPM revendique depuis de nombreuses années, l'obligation de la prime d'identité « Police » à 25% minimum pour tous les policiers municipaux, la revalorisation des grilles indiciaires, l'IAT obligatoire à minima à 8 avec un plafond à 12 pour tous les fonctionnaires de police, la prise en compte des primes dans le calcul des retraites, ainsi qu'un an de bonification tous les 5ans (comme cela est déjà fait depuis longtemps pour les autres corporations telles que : PN, GN, sapeur-pompiers, administration pénitentiaire, douane), le passage des catégories C en B en imposant l'obtention du Baccalauréat comme condition au concours des policiers municipaux, et les catégories B en A.**

**Le SNPM a procédé à un sondage auprès de ses adhérents, sympathisants et autres : tous s'opposent aux dispositions annoncées par votre Ministère. De plus, l'absence de négociations ainsi que la volonté de passer ces textes rapidement, sans dialogue, est un véritable camouflet pour notre profession et pour les syndicats de policiers municipaux.**

**Les policiers municipaux tiennent à conserver l'ISF (Indemnité Spéciale de Fonction) qui est une composante inaltérable de leur profession. En examinant en détail les propositions, nous notons que les policiers jusque-là non concernés par le RIFSEEP, seraient assimilés à ce même registre avec certainement une autre appellation. Il semble tellement évident que votre Ministère désire nous contraindre et nous enfermer dans l'ensemble des professions de la Fonction Publique Territoriale. Nous vous rappelons que la police municipale est une profession bien différente des autres métiers de la FPT, comme l'étaient autrefois les sapeur-pompiers, avant leur départementalisation.**

**De plus ce « RIFSEEP spécial Police » permettrait aux collectivités de baisser à leur guise le régime indemnitaire des agents.**

**Nous rappelons que l'avancée sociale nécessite une revalorisation de l'ISF, l'IAT, des grilles indiciaires et non l'inverse.**

Concernant les dispositions annoncées (qui ne sont « sociales » que pour les postes de directeur) l'échelon spécial des BCP ne serait plus soumis à un critère d'encadrement. Ce n'est que justice car dans la catégorie technique il était accessible comme les autres échelons. Pour les dénominations de grades, nous avons plusieurs fois proposé les appellations de Lieutenant et Capitaine pour les catégories B. Cela nous a toujours été refusé. Nous sommes satisfaits de constater que votre Ministère partage, pour une fois, nos idées. Profitons alors pour vous soumettre une autre de nos demande, concernant les dénominations de grades en catégorie C, pour cadrer avec les différents grades des autres forces de sécurité, actuellement les grades improbables de la PM amènent, à plus ou moins court terme, à une police municipale dotée d'un trop grand nombre de BCP. Tout cela pour cadrer avec les autres métiers de la catégorie C qui n'ont que trois grades. Cela ne correspond pas à des fonctionnaires de police qui portent leur grade sur l'uniforme. Nous demandons à revenir à d'autres dénominations telles que : stagiaire, gardien, brigadier, brigadier-chef, major ; afin que la PM soit identique au niveau des grades aux autres forces de sécurité. Même si nous sommes agents de la collectivité territoriale, nous sommes une profession à part, de par sa spécificité et bien sûr, **car la police municipale est tout de même, ne l'oublions pas, la troisième force de sécurité du pays et primo-intervenante très régulièrement quelle que soit la nature de l'intervention sur tout le territoire.**

Pour conclure, le SNPM est bien évidemment contre ces propositions faites le 25 Mai 2023 par Madame Faure Ministre aux Collectivités Territoriales. Le SNPM appelle les autres composantes syndicales à se mobiliser ensemble, pour former une intersyndicale afin que des négociations constructives répondant réellement aux vœux et besoins des policiers municipaux aboutissent, après tant d'années de lutte pour la reconnaissance de notre profession.

En espérant être enfin écoutés, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le président du SNPM**



**Frédéric Biedak**

Copie : à Monsieur Gerald DARMANIN Ministre de l'Intérieur

à Monsieur Christian ESTROSI Président de la commission consultative des polices municipales

à Monsieur David LISNARD Président de l'AMF

SNPM 196 rue de Varsovie 54640 Tucquegnieux

Contact :secretariat@syndicat-snpm.fr

Site : www.syndicat-snpm.fr